

« Hervé MARSEILLE - Pénalisation de la négation des génocides - « La communauté arménienne attend toujours des réponses » »

15/04/2014

Hervé MARSEILLE - Pénalisation de la négation des génocides - « La communauté arménienne attend toujours des réponses »

Hervé Marseille, sénateur des Hauts de Seine, a interpellé ce matin le Gouvernement lors des questions orales au Sénat sur le projet de loi visant à pénaliser la négation des génocides. Cette reconnaissance, engagement du candidat Hollande, avait été réaffirmée en Turquie en janvier dernier par le Président de la République. A quelques jours de la commémoration du génocide arménien, les élus s'apprêtent à célébrer ce triste anniversaire dans leurs communes. Malgré de multiples interventions, le sénateur n'a pour le moment jamais obtenu de réponse et la communauté arménienne attend toujours. « Pouvez-vous nous préciser la date du dépôt du projet de loi promis? » a demandé Hervé Marseille.

Le sénateur souligne que « le 24 avril 2012, François Hollande, candidat à la présidence de la République, s'exprimait devant la statue de Komitas à l'occasion de la 97^e commémoration du génocide arménien. Après avoir rappelé la censure par le Conseil constitutionnel de la proposition de loi adoptée par le Sénat le 23 janvier 2012, il s'était engagé à prendre une initiative au lendemain de l'élection présidentielle. Il s'engageait à ne pas conforter les négationnistes, et à assurer la sécurité juridique de cette disposition. Il s'engageait à être présent chaque 24 avril pour la commémoration du génocide arménien ; ce ne fut pas le cas l'an dernier ».

« Alors même qu'en janvier dernier, le président de la République a réitéré son engagement lors d'une conférence de presse conjointe avec le président turc, deux ans après, aucun projet de loi n'a été présenté afin de pénaliser la négation des génocides. » déplore Hervé Marseille.

« A quelques mois du centenaire du terrible génocide, la communauté arménienne de France peut être légitimement préoccupée et déçue par l'attentisme du gouvernement. » conclut le sénateur.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)